

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le vingt huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 24/09/2011, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Etaient présents : Mrs BRUNET, MONTIER, DOREAU, Mme CHAVIGNY, Mr MASSÉ, Mme GUERIN Isabelle, Mrs DURAND, GREMAT, VANDENDORPE, Mme GUERIN Magali, Mrs AVOLIO, MAURICE formant la majorité des membres en exercice.

Madame CHAVIGNY Laurence est élue secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Claudie CHAMPIGNY, secrétaire de Mairie, est actuellement en arrêt maladie jusqu'au 1^{er} décembre 2011 inclus.

La mairie fera appel au Centre de Gestion pour assurer le remplacement à raison de 2 jours par semaine.

DEMISSION CONSEILLERE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Roxane CHEVALIER pour des raisons familiales. Elle n'habite plus sur Marcilly-sur-Vienne.

Nous sommes aujourd'hui 12, ce qui ne nécessite pas de réélection.

2011/34 – TRAVAUX DE RENFORCEMENT RESEAU ELECTRICITE DEVIS ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRICITE et TELEPHONE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de renforcement du réseau électricité sont en cours de projet.

Le service Electrification SIEIL propose l'effacement du réseau de télécommunication en coordination avec les réseaux basse tension, éclairage public et HTA.

Trois possibilités pour la partie éclairage et téléphone :

A) Enfouissement des 2 réseaux :

55 000 Euros pour le téléphone (rue de la Charmille+1 petite partie)

22 000 Euros mats pour les nouveaux éclairages 5+9

TOTAL : 77 000 Euros

B) On laisse accrocher tout de cette façon

On garde les poteaux béton (EDF) pour garder les lignes téléphone accrochées dessus et l'éclairage.

C) On garde les poteaux béton et France Télécom met des poteaux bois pour brancher les lignes.

Une subvention classique du SIEIL (30% pour l'éclairage.

Pas d'autres subventions à attendre.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE le maintien des supports actuels pour le réseau de télécommunication et le réseau de l'éclairage public.

RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe qu'une campagne de contrôle des branchements de l'éclairage public a été lancée. 2 éclairages publics sur Marcilly sont branchés directement sur le réseau sans compteur.

Une facture sera donnée par EDF pour la consommation et l'abonnement des 2 compteurs sur 4 ans soit 2 550 Euros.

.../...

2011/35 – DEVIS FOURNITURE PORTILLON Parking salle des Fêtes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis concernant la fabrication sur mesure, la peinture et la pose du portillon au parking de la salle des fêtes.

Ce devis présenté par l'Entreprise ANTOINE de Marcilly-sur-Vienne s'élève à la somme de 640,00 Euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
RETIENT le devis de Mr ANTOINE et autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2011.
Compte 2152 Opération 0167 Aménagement Parking salle des fêtes

TOILE DU KIOSQUE

Monsieur ANTOINE n'a pas fourni le devis de la toile pour le kiosque.

2011/36 – AVENANT CONVENTION AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet d'avenant n° 1 à la convention relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale.

Cet avenant a pour objet de modifier certains articles de la convention signée avec la Poste en date du 27/12/2007.

Article 2 : Services de la Poste proposés par l'Agence Postale Communale

Le plafond des retraits d'espèces ou des versements est porté à 350 Euros

Article 3 : Gestion de l'Agence Postale Communale

La Commune détermine les jours et horaires d'ouverture de l'Agence Postale après en avoir informé La Poste.

Article 4 : Fonctionnement de l'Agence Postale Communale

Les frais de communications téléphoniques relatifs à l'utilisation des terminaux de paiement électronique sont pris en charge par La Poste.

Article 5 : Indemnité compensatrice

La poste s'engage à verser à la Commune une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle fixée à 950 Euros à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, l'avenant n° 1 à la convention relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale de Marcilly-sur-Vienne avec La Poste.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 ci-annexé à la présente délibération et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

2011/37 – RENOUELEMENT DE CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'accompagnement dans l'emploi signé avec Monsieur Jacky Charbonneau arrive à échéance le 31 octobre 2011.

Une demande de renouvellement du contrat CUI CAE pour une durée de un an a été sollicitée à Pôle Emploi de Chinon qui a émis une réponse favorable pour une durée hebdomadaire retenue pour le calcul de l'aide à 22 heures avec un taux de 70 % de prise en charge par l'Etat.

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de renouveler le contrat unique d'insertion CAE avec Monsieur Jacky CHARBONNEAU à compter du 1^{er} novembre 2011 jusqu'au 31 octobre 2012.

La durée de travail du salarié sera de 26 heures par semaine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec Pôle emploi et le salarié, le contrat de droit privé ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget communal.

.../...

2011/38 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET COMMUNAL 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE les autorisations spéciales de virements de crédits suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

COMPTE 1641	Remboursements Emprunts	+ 100,00 Euros
COMPTE 2152	Installation de voirie	- 100,00 Euros
Opération 0167 Aménagement Parking salle		

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative susvisée au budget communal de l'année 2011.

2011/39 – RAPPORT ANNUEL 2010 sur le prix et la qualité du service du SIAEP MAILLÉ-DRACHÉ-NOUATRE-MARCILLY

Monsieur le Maire présente aux membres présents le rapport annuel 2010 du service de distribution publique d'eau potable transmis par le Président du SIAEP de Maillé-Draché-Nouâtre-Marcilly.

Ce rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2010 conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Montier, délégué du SIAEP, précise les indicateurs techniques et financiers du service.

2011/40 – RAPPORT ANNUEL 2010 sur le prix et la qualité du service du SMICTOM DU CHINONNAIS

Monsieur le Maire présente aux membres présents le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service du SMICTOM du CHINONNAIS réalisé conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Le Conseil Municipal n'apporte aucune observation particulière.

QUESTIONS DIVERSES

Achat Stores Agence Postale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'achat de 3 stores à l'Entreprise Tri-Déco d'un montant de 523,85 Euros.

Assainissement Les Mariaux

Une subvention d'un montant de 7 500 Euros a été allouée à la commune par le Ministère de l'Intérieur.

Fait et délibéré les an, mois et jour susmentionnés.

Le Secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,